

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

CONSTRUCTION D'UN CENTRE
ECOLE REGIONAL DE PARACHU-
TISME. Renouvellement de
la demande de subvention

86.066

DATE DE CONVOCATION

16

DATE D'AFFICHAGE

16

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le Vingt Six Mai à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
BUSSENEAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mes LAPAYE - BUCHET, Adjoint
M. BARBAT - Mme BAPPAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -
COUNIL - Mes DE GAYE - DEVIGNE - PONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - LAPEPHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU -
POTEHNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par M. ROUDOT

M. BERNARD par M. BOUTET - Mme CENAC par Me TAP
M. GEOFFROY par M. CANDAU

Absents : MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération du Conseil Municipal du 24 Juillet 1984, le
Conseil Municipal a accepté le principe de la construction d'un
Centre Ecole Régional de Parachutisme sur le terrain de
l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, propriété de la Commune de ROYAN sur
la commune de MEDIS.

Outre son intention de construire un Centre Ecole, le Conseil
Municipal a sollicité de la part du Conseil Général de la Charente-
Maritime, de l'E.P.R. et du Ministère de la Jeunesse et des Sports
l'octroi de subventions au taux le plus élevé possible.

Cette délibération a été déposée le 31 Octobre 1984 à la
Sous-Préfecture de ROCHEFORT. Depuis ce jour, aucune réponse
favorable n'a été communiquée. C'est pourquoi, il y a lieu de
présenter à nouveau une demande de subvention.

Sachant que la dépense correspondante à cette opération
s'élevait à 5 MF valeur Juillet 1984, il est donc nécessaire de
prévoir une dépense globale de 5,5 MF valeur Mai 1986.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M.le Rapporteur,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 Juillet 1984,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale des Travaux
réunie le 23 Mai 1986,

VU la nécessité de réaliser la construction d'un Centre
Ecole Régional de Parachutisme sur l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS,

DECIDE :

- de confirmer à nouveau son intention de construire un Centre
Ecole Régional de Parachutisme sur le terrain de l'Aérodrome
de ROYAN-MEDIS (propriété de la commune de ROYAN) et de solliciter
du Conseil Général de la Charente-Maritime, de l'E.P.R. ,
du Ministère de la Jeunesse et des Sports, les subventions au
taux le plus élevé possible.
- de prévoir un montant de dépense globale de 5,5 MF correspondant
au programme établi en 1984 et actualisé à Mai 1986.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS



POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,

R. DAUZIDOU

SOUS-PREFECTURE
DE
ROCHEFORT
SR/JP

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le 10 Juin 1986

Le SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE
de l'Arrondissement de ROCHEFORT

à

Monsieur le MAIRE

de - ROYAN -



OBJET : Construction d'un Centre Ecole Régional de Parachutisme -
Renouvellement de la demande de subvention -

REFER : Délibération du Conseil Municipal du 26 Mai 1986 -

Au cours de sa séance susvisée, votre conseil municipal a
décidé la réalisation de l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier de
ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont il
s'agit à Monsieur le PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE du Départ-
tement de CHARENTE-MARITIME, pour que, sous son couvert, votre
demande soit transmise aux services compétents.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite qui
sera réservée à votre demande.

Le SOUS-PREFET,
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE

André DELAHAYE